

N° 2025-021

## OBJET :

*Natura 2000 - Demande de  
subvention pour l'animation 2025*

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 février, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Montriond, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 5 février 2025

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, VERNET Josette, LEFANT Myriam, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Procuration a été donnée par M. MUFFAT Jean-François à M. VINET Philippe.

M. LOMBARD Gérald a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente rappelle aux membres du conseil communautaire que la demande de dérogation de la CCHC pour continuer d'animer le site Natura 2000 du Roc d'Enfer a été acceptée par la Région Auvergne Rhône-Alpes en 2024. Les conditions de financement prévues au titre de cette dérogation changent pour l'année 2025 sur l'ensemble des sites Natura 2000, avec une refonte des enveloppes attribuées à chaque site selon des critères internes à la Région, et un financement régional de 50 % de l'assiette des dépenses. Le recours au financement européen n'est plus possible en raison d'un plancher fixé à 50 000 € par projet. Le plafond de l'assiette éligible pour le site du Roc d'Enfer a été fixé par la Région à 33 000 €.

Elle informe que le plan d'animation est proposé à l'identique des années précédentes, à savoir une animation par la responsable des espaces naturels, une médiation environnementale par l'écogarde et des sorties scolaires sur le site Natura 2000.

Madame la Présidente propose aux membres du conseil communautaire de déposer une demande de subvention au titre du Programme de développement rural Rhône-Alpes 2014-2020 « Animation environnementale des territoires à enjeux » - TO 07.63 pour l'animation 2025 du site du Natura 2000 du Roc d'Enfer. Le montant des dépenses prévisionnelles s'élève à 31 905,06 € :

Nature des dépenses	Montant TTC
Prestations d'animation	6 720,00 €
Frais salariaux	21 900,05 €
Coûts indirects sur frais salariaux (15%)	3 285,01 €
<b>TOTAL</b>	<b>31 905,06 €</b>

## Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- valide le plan d'animation et le plan de financement suivant :
  - autofinancement CCHC – 50 % 15 952,53 €
  - Région – 50 % 15 952,53 €
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à déposer et à signer une demande de subvention à la Région et à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

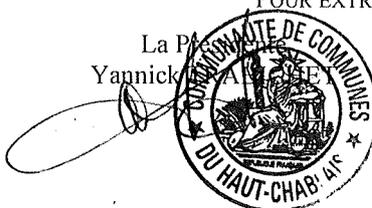
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le : .....

Publié ou notifié

Le : .....

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORMELa Présidente  
YannickLe secrétaire de séance  
Gérald